

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GASPÉ

N° : 110-17-001221-242

DATE : 8 avril 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DAMIEN ST-ONGE, J.C.S.

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (DIRECTION DES ENQUÊTES ET DES
POURSUITES EN INTÉGRITÉ MUNICIPALE)**, désignée conformément à l'article 19 de
la *Loi sur la Commission municipale*, personne morale de droit public, ayant son siège au
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage, Québec, province de Québec, G1S 1E5
Demanderesse

c.

BRUNO-PIERRE GOUBOUT, en sa qualité de conseiller municipal et de maire suppléant
de la Ville de Chandler, domicilié et résidant au 70, route Leblanc, Chandler, province de
Québec, G0C 2H0
Défendeur

JUGEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** que la demanderesse est autorisée, suivant l'article 312.1 de la
*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*¹, a exercé un recours pour
incapacité provisoire contre un membre du conseil d'une municipalité;

¹ RLRQ, c. E-2.2.

[2] **CONSIDÉRANT** que le défendeur fait l'objet d'accusations dans le cadre de ses fonctions et doit comparaître à cet effet le 22 avril 2024;

[3] **CONSIDÉRANT** que la demanderesse a déposé une action en déclaration d'incapacité provisoire en l'instance et dont l'avocat du défendeur a reçu copie pour valoir signification le 19 février 2024;

[4] **CONSIDÉRANT** l'acte d'acquiescement total et sans réserve à la demande signé par l'avocat du défendeur le 20 février 2024;

[5] **VU** les motifs au soutien de l'action et les pièces déposées;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **ACCUEILLE** l'action en déclaration d'incapacité provisoire;

[7] **PREND ACTE** de l'acquiescement total et sans réserve à la présente demande signé le 20 février 2024;

[8] **DÉCLARE** le défendeur, monsieur Bruno-Pierre Godbout, incapable provisoirement à exercer la fonction de membre du conseil de toute municipalité au Québec jusqu'à la survenance de la première des éventualités énumérées à l'article 312.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

[9] **LE TOUT SANS FRAIS** de justice.



DAMIEN ST-ONGE, J.C.S.

M^e Nicolas Dallaire
Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
Avocat de la demanderesse

M^e Michel-Jacques Lacroix
Cavanagh & Lacroix
Avocats du défendeur

Date d'audience : 8 avril 2024